

République du Bénin

Présidence de la République

DECRET N° 2001- 353 DU 07 SEPTEMBRE 2001

portant création d'une commission ad hoc chargée
de vérifier la gestion financière du Directeur du
Centre National de Sécurité Routière

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu la loi N° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République de Bénin ;
- Vu la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu le décret N° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE

Article 1er : Il est créé une commission ad hoc chargée de vérifier la gestion financière du Directeur du Centre National de Sécurité Routière (CNSR) et de faire le point des fonds perçus sur chaque véhicule d'occasion en transit au Bénin, puis celui des décaissements effectués depuis le début des opérations de contrôle de visite technique au Port Autonome de Cotonou.

Article 2 : La commission est composée comme suit :

- **Président** : Jacques MIGAN, Conseiller Technique Juridique du Chef de l'Etat ;
- **Vice-Président** : Alexandre DAGBA, Inspecteur des Finances ;
- **Rapporteurs** : Urbain LALOU, Officier de Police Judiciaire, Membre de la CMVP ;

- Michel KOUTON, Officier de Police Judiciaire, membre de la CMVP ;
- Antoine ADOGONY, Officier de Police Judiciaire, membre de la CMVP ;
- **Membre**: Anicet S. ALOHOU, Administrateur Civil, membre de la CMVP.

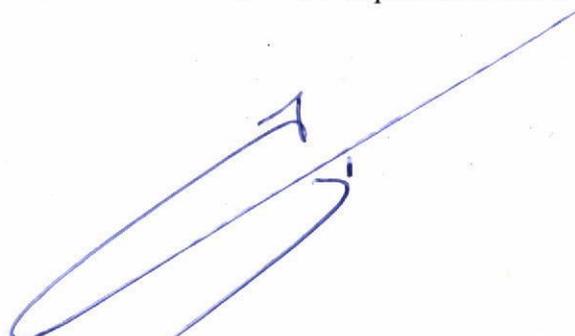
Article 3 : La commission pourra solliciter le concours de toute personne susceptible de l'aider dans l'accomplissement de sa mission. La commission dispose de trente (30) jours pour déposer son rapport.

Article 4 : Les moyens nécessaires à l'accomplissement de la mission sont fournis par le Ministère des Finances et de l'Economie.

Article 5 : Le présent décret qui prend effet pour compter de sa date de signature sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 07 septembre 2001

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Ampliations

PR – MFE – CTJ/PR - CMVP - INTERESSES